



1. SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE

1.1. SITUATION PLUVIOMÉTRIQUE

Des pluies localisées faibles à modérées ont été enregistrées sur l'ensemble du pays au cours de la troisième décennie du mois d'octobre. Les quantités d'eau recueillies vont de 1,2 mm à Guérin Kouka en un (01) jour à 51,6 mm en quatre (04) jours à Tsévié.

La Figure 1 révèle que les zones les plus arrosées se retrouvent dans la région Maritime et le Sud des Plateaux. Le reste du pays a été faiblement arrosé.

Globalement, tout le pays a observé un déficit pluviométrique par rapport à la normale 1991-2020 (Fig. 2).

Dans ce numéro :

Situation météorologique 1

Situation hydrologique 2

Situation agricole et animale 2-3

Production halientique 4

Couvert végétal 4

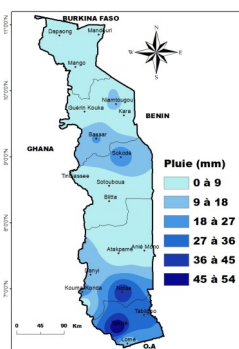


Fig. 1 : Carte de cumul de pluie de la décennie

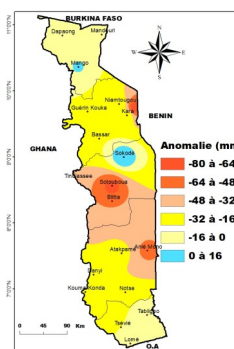


Fig. 2 : Carte de l'anomalie de la décennie

Perspectives : Les pluies faibles à modérées sont attendues dans les régions Maritime et des Plateaux au cours de la décennie prochaine.

Faits saillants

- Pluviométrie déficitaire ;
- 62 996,950 tonnes d'engrais disponibles ;
- Conservation du maïs grains dans les sacs PICS ;
- Fonctionnement du numéro vert (8424) du Centre d'appels de la transhumance (CAT)
- Repos biologique sur le Lac Nangbéto ;
- Etat océanique agité ;
- Mauvaise condition du couvert végétal au Sud.

1.2. SITUATION AGROMÉTÉOROLOGIQUE

Les conditions météorologiques de cette décennie ont été relativement favorables au développement des cultures et aux activités agricoles sur l'ensemble du pays.

Dans le Nord, les récoltes des cultures comme le maïs, le niébé, le sorgho, le soja, les ignames, etc. se poursuivent. Pour le compte de maraîchage, les opérations d'entretien des cultures de tomates et de piments verts sont constatées. Par ailleurs, on note la poursuite de la confection des buttes d'ignames pour la prochaine campagne.

Au Sud, les entretiens culturaux des parcelles de maïs sont à terme et on note par endroits l'apparition du maïs frais. La récolte de la patate douce, du manioc est en cours.

AVIS ET CONSEILS 1 :

Il est conseillé de :

- ◆ suivre au quotidien les prévisions météorologiques de l'ANAMET pour la planification des activités ;
- ◆ s'approvisionner en engrais de qualité disponibles dans les magasins de la CAGIA ;
- ◆ aménager les aires de séchage ou/et se procurer des bâches ;
- ◆ se procurer des produits homologués pour la conservation des produits agricoles ;
- ◆ veiller à la gestion rationnelle des ressources en eau pour rendre efficace les aménagements hydro-agricoles ;
- ◆ éviter l'occupation des zones inondables ;
- ◆ suivre les conseils des techniciens agricoles pour l'adoption des bonnes pratiques.

2. SITUATION HYDROLOGIQUE

Au cours de la troisième décade d'octobre, le niveau d'eau moyen par rapport à la décade précédente a diminué dans tous les bassins hydrologiques, à savoir le Mono (station de Kolokopé), l'Oti (station de Mango) et le Lac (station de Kpédji) comme l'indique le Tableau 1.

L'analyse détaillée (Fig. 3) pour cette période révèle que :

- à **Kpédji**, un léger pic est survenu le jour 5 (25 octobre 2025), avec un niveau d'eau d'environ **231 cm**.
- à **Kolokopé** et à **Mango**, le niveau a connu une baisse progressive tout au long de la décade.

Tableau 1 : Hauteurs moyennes et maximales

Stations	Hauteur Maximale (cm)		Hauteur moyenne (cm)	
	Décade précédente	Décade actuelle	Décade précédente	Décade actuelle
KPEDJI (Lac)	328	245	236,1	195,5
KOLOKOPE (Mono)	375	261	318,6	185,9
MANGO (Oti)	780	628	726,3	475

Source : DRE, octobre 2025

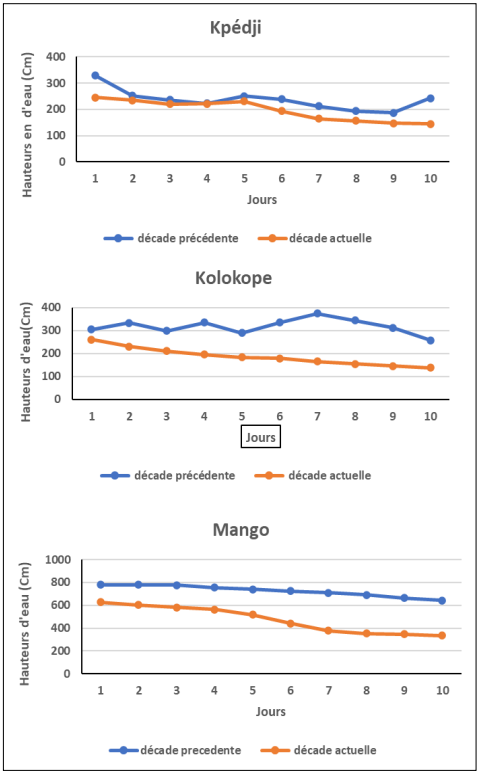


Fig. 3 : Courbes de variation des hauteurs d'eau dans les bassins

3. SITUATION AGRICOLE

3.1 PRODUCTION VEGETALE

- Gestion des intrants

Pour la campagne agricole 2025-2026, les engrais vivriers sont disponibles. A la date du 03 novembre 2025, le stock physique national des engrais minéraux disponibles est de **62 996,950 tonnes** dans les magasins de la Centrale d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles (CAGIA).

Ce stock est réparti comme suit :

- 30 333,500 tonnes** de NPK 15-15-15, soit **21 151,750 tonnes** pour la zone bimodale et **9 181,750 tonnes** pour la zone monomodale ;
- 32 663,450 tonnes** d'UREE 46%N, soit **26 102,400 tonnes** pour la zone bimodale et **6 561,050 tonnes** pour la zone monomodale (Fig. 4).

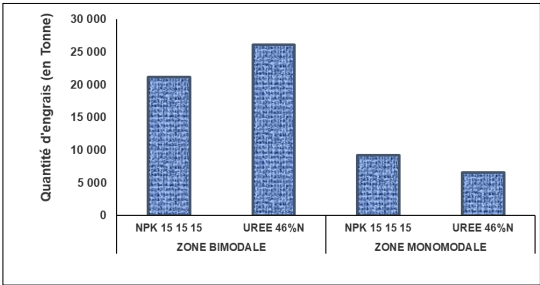


Fig. 4 : Stock d' engrais disponible au 03/11/2025

3.2 PROTECTION DES CULTURES

Conservation du maïs grain dans les sacs PICS

Le maïs grain est confronté aux attaques pendant le stockage. Une partie importante du stock est perdue à cause des ravageurs et/ou de l'humidité. Il existe donc plusieurs méthodes de conservation dont les sacs PICS (Purdue Improved Crop Storage). Les sacs PICS sont des sacs hermétiques à trois couches qui permettent de conserver le maïs grain sans utiliser de produits chimiques.

Principe

Le sac (Fig.5) est composé de deux couches en plastique et d'une couche externe en toile tissée. Quand il est bien fermé, l'air ne circule plus à l'intérieur. Faute d'oxygène, les insectes présents dans le maïs meurent empêchant ainsi leur prolifération.

Mode d'utilisation

Suivre les étapes suivantes dans l'utilisation des sacs PICS :

1. bien sécher le maïs (taux d'humidité $\leq 13\%$) ;
2. remplir le sac par couches, en tassant pour éviter les poches d'air ;
3. fermer soigneusement les deux couches intérieures en plastique, puis la couche extérieure ;
4. placer les sacs sur des palettes, à l'abri de l'humidité et des rongeurs.

Avantages

- ◇ Pas besoin de produits chimiques.
- ◇ Conservation longue (jusqu'à 12 mois et plus).
- ◇ Préserve la qualité du maïs (goût, couleur, pouvoir germinatif).
- ◇ Adapté aussi bien aux petits qu'aux grands producteurs.



Fig. 5 : Sacs PICS contenant le maïs grain

Source : DPA/DPV, octobre 2025

3.3 PRODUCTION ANIMALE

Rappel de la création et du fonctionnement du Centre d'appels de la transhumance (CAT)

Le ministère chargé des ressources animales a créé, par décision n° 0019/2025/MRHART/SG du 30 juillet 2025, un centre d'appels gratuits dénommé **Centre d'appels de la transhumance (CAT)**, en vue de permettre aux populations de signaler toute situation susceptible de compromettre la cohésion entre éleveurs et agriculteurs.

Hébergé à la Direction en charge de la transhumance, il a pour mission générale de recevoir les appels, fournir des informations, orienter les appelants et leur apporter toute assistance nécessaire.

Conformément à la directive n° 0461/2025/MRHART/SG du 30 juillet 2025, le CAT a commencé par fonctionner. Il est animé par des opérateurs et des superviseurs chargés d'assurer le fonctionnement continu du service public d'information et d'assistance aux populations.

Le CAT est accessible en composant le **numéro vert 8424** à partir de tous les réseaux de téléphonie mobile régulièrement installé sur le territoire national et dans toutes les langues locales.

AVIS ET CONSEILS 2 :

- ◆ s'abstenir de toutes actions violentes et appeler le CAT pour une solution pacifique et durable aux problèmes liés à la mobilité du bétail ;
- ◆ pour toutes informations appeler le centre au **numéro vert 8424**.

3.4 PRODUCTION HALIEUTIQUE

Dans la perspective de renouvellement du stock halieutique, le ministre d'Etat, ministre des ressources halieutiques, animales et de la réglementation de la transhumance rappelle aux usagers du lac de Nangbéto que, conformément aux dispositions de l'arrêté N°006/15/MAEP/Cab/SG/DPA du 28 janvier 2015, les activités de pêche sur ledit lac sont suspendues du 15 août au 15 novembre 2025, période correspondant au repos biologique des poissons.

L'état océanique prévu pour les 04, 05 et 06 novembre 2025 sera agité. Ainsi, il est rappelé à toute la communauté de la pêche artisanale maritime de respecter les drapeaux d'annonciation des prévisions de l'état océanique avant toute sortie en mer. Pour rappel, le rouge interdit toute sortie, le jaune la prudence et le vert l'autorisation. Tous les usagers marins de la pêche opérant en mer doivent être prudents et prendre des mesures idoines de sécurité et se munir tous de leurs gilets de sauvetages avant toute sortie en mer conformément à l'arrêté

N°0006/2025/MRHART/SG/DP A portant obligation d'embarquement et de port du gilet de sauvetage à bord des embarcations et navires de pêche dans les eaux sous juridiction togolaise du 10 avril 2025.

Aussi, les pêcheurs du port de pêche sont tenus de déclarer tous les membres d'équipages aussi bien à la sortie qu'au retour de leur campagne de pêche aux gardes côtes présents à quai.



COMMUNIQUE

Le Ministre d'Etat, ministre des ressources halieutiques, animales et de la réglementation de la transhumance, porte à la connaissance des usagers du lac de Nangbéto que, conformément aux dispositions de l'arrêté n°006/15/MAEP/Cab/SG/DPA en date du 28 janvier 2015, les activités de pêche sur ledit lac seront suspendues du 15 août au 15 novembre 2025, période correspondant à son repos biologique.

Ce repos biologique, institué dans le cadre des mesures de gestion durable, vise à favoriser le renouvellement des ressources halieutiques du lac, en vue d'en assurer la pérennité dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Tout contrevenant à cette disposition s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Ministre d'Etat invite l'ensemble des acteurs de la pêche concernés au respect strict de cette mesure. Il les remercie pour leur bonne compréhension et leur engagement en faveur de la préservation durable des ressources halieutiques de ce lac.

Fait à Lomé, le **07 AOÛT 2025**
 Le Ministre d'Etat,

Général (2S) Damehane YARK

4. COUVERT VEGETAL

De l'analyse des données du Système Mondial d'Information et d'Alerte Rapide (SMIAR) de la FAO, il résulte que la situation du couvert végétal au cours de la deuxième décennie d'octobre a été caractérisée par une bonne condition de la végétation dans presque toutes les préfectures de la zone monomodale (Centrale, Kara et Savanes), exception faite dans la vallée de l'Oti où une mauvaise condition de la végétation a été constatée.

Par contre, dans la zone bimodale (Plateaux et Maritime), une mauvaise condition de la végétation a été observée au cours de cette deuxième décennie dans presque toutes les préfectures (Fig. 6a).

Comparé à la même décennie de l'année 2024 (Fig.6b), on constate également une mauvaise condition du couvert végétal dans toutes les préfectures excepté le sud de la préfecture de Tchamba.

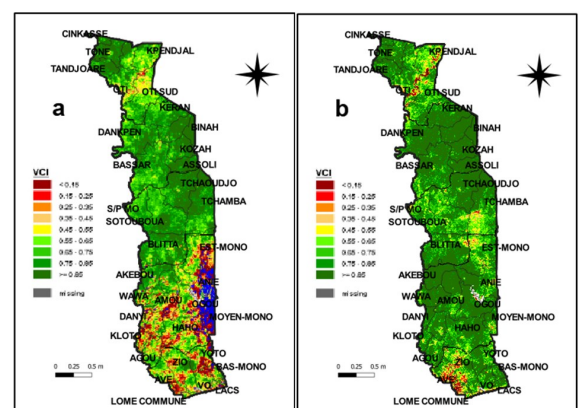


Fig. 6 : Indice de condition de la végétation (VCI) des deuxièmes décades d'octobre 2025 (a) et d'octobre 2024 (b)

Source: SMIAR/ITRA, 2025

Retrouvez-nous sur le
[www.agriculture.gouv.tg/FSRP Togo](http://www.agriculture.gouv.tg/FSRP_Togo)



« Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo »